

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Développement, Animation des Territoires Ruraux

Le Brevet de Technicien Supérieur Agricole **Développement, Animation des Territoires Ruraux** est un diplôme professionnel qui vous permet :

- D'obtenir une **qualification technique de niveau 5** qui permet d'accéder à un emploi de Chargé de développement local, animateur de territoire rural, responsable de structure, coordonnateur de projet...
- La poursuite d'études : licence pro dans les domaines de la conduite de projet en espace rural, tourisme,...

La particularité du BTSA Développement, Animation des Territoires Ruraux est son adaptation au secteur tertiaire puisque l'étudiant acquiert des connaissances sur le fonctionnement des collectivités, des associations et des autres acteurs du monde rural...

Il a pour mission la réalisation de projets, leur mise en place, leur financement et leur impact sur la vie socio-économique.



❖ Programme de la formation

Concernant l'architecture de cette option, le BTSA DATR contient les modules suivants :

Module		Intitulé
Domaine commun	M21	Organisation économique, sociale et juridique
	M22	Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
	M23	Langue vivante
	M41	Traitement de données
	M42	Technologies de l'information et du multimédia
Domaine professionnel	M51	De l'espace au territoire
	M52	Les acteurs de services en territoire rural
	M53	Diagnostic de territoire cible dans le secteur des services
	M54	Méthodologie de projet
	M55	Conception et conduite d'un projet de service en territoire rural
	M56	Mercatique et qualité des services
	M57	Gestion juridique et financière des services
	M58	Animation, communication et négociation professionnelles

❖ Dispense d'épreuves

Si vous possédez un diplôme équivalent ou supérieur au BTSA, vous pouvez être dispensé(e) des modules d'enseignements généraux et donc des épreuves E1, E2, E3 et E4. (Voir page 39, la dénomination des épreuves).

❖ Stage

Lorsque vous passez pour la première fois le BTSA Développement, Animation des Territoires Ruraux, vous devez obligatoirement effectuer un stage de 12 à 16 semaines au sein d'une ferme pédagogique, collectivités territoriales, associations. Il est obligatoire de rester au moins 8 semaines dans la même structure. Par correspondance, toute latitude est laissée au candidat d'effectuer son temps de stage quand il le souhaite, en fonction de son activité professionnelle et des contraintes extérieures. Dans tous les cas, n'hésitez pas à demander conseil auprès de l'équipe pédagogique du CNEAC., car souvent, chaque situation est un cas particulier.

❖ Épreuves d'examen

L'examen est composé par une série d'épreuves finales orales et écrites où l'importance des connaissances techniques et professionnelles tient une place essentielle. Sept épreuves au total sont prévues, elles sont réparties en 2 groupes :

- 2 épreuves nationales terminales qui représentent 50 % du total des coefficients,
- 5 épreuves terminales qui représentent 50 % du total des coefficients.



Voici leurs répartitions :

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité	Nature	
Épreuves nationales terminales - Tous les candidats en CCF et HCCF*					
E1	Expression française et culture socio-économique (M21 et M22)	6	4h	Écrit	Sur la base d'un corpus de documents sur un thème prédéfini (le travail en mutation), le candidat répond à des questions puis expose un point de vue, l'illustre et l'argumente.
E7	Épreuve à caractère technique, scientifique et professionnel	12	1h15	Écrit	E 7.1 : épreuve écrite à partir d'une étude de cas s'appuyant sur des documents fournis, relatifs à la conception du projet.
	→ Partie E7.1 ↳ Étude de cas, épreuve intégrative	6	4h		
	→ Partie E7.2 ↳ Analyse de situations professionnelles	6	45 mn	Oral	E 7.2 : l'épreuve s'appuyant sur la note de synthèse réalisée par le candidat présentant le contexte et deux situations professionnelles vécues (SPV) au cours du stage (5 pages max.).
Épreuves terminales - Pour les candidats HCCF*					
E2	Épreuve de communication	3	Oral 10 mn Entretien 20 mn	Oral	Épreuve, à partir d'un corpus documentaire et d'une affiche A3, constitué par le candidat.
E3	Langue vivante	3	Préparation 40 mn Entretien 20 mn	Oral	Compréhension à partir d'un enregistrement sonore suivi d'un entretien.
E4	Traitement de données	3	2h30	Écrit	Épreuve constituée de plusieurs exercices.
E5	Activité dans un territoire épreuve intégrative	4	3h	Écrit	Épreuve basée sur les matières de sciences économiques, sociales et de gestion, d'éducation socioculturelle et d'histoire/géographie.
E6	Activité dans un territoire	5	Préparation 2h Exposé 10 mn Entretien 20 mn	Oral	Épreuve orale reposant sur l'analyse d'une situation professionnelle concrète. Cette situation professionnelle est présentée dans un dossier constitué au préalable par les examinateurs. L'épreuve se déroule dans les conditions suivantes : préparation 2 h, exposé 10 mn et entretien 20 mn.

* CCF = contrôle en cours de formation. HCCF = hors contrôle en cours de formation.

❖ Modalités de délivrance du BTS

Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales,
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 calculée sur le total des points de l'ensemble des épreuves.

❖ Conditions et modalités de redoublement

Candidat(e) ajourné(e) à l'examen, vous pouvez conserver, à votre demande et dans la limite des 3 sessions suivant la première à laquelle vous vous êtes présenté(e), le bénéfice des notes que vous estimez satisfaisantes (même inférieures à 10 sur 20).

Aucune mention ne peut être attribuée aux candidat(e)s qui ont demandé à conserver le bénéfice des notes.

Notre établissement peut vous aider à préparer votre Brevet de Technicien Supérieur Agricole.